# Bulletin Municipal

### MARS 2016



Animation auprès des enfants sur le terrain d'évolution



### LE MOT DE MADAME LE MAIRE

L'année 2015 a été une année pleine de travaux, et cela va continuer car le être « creusé » le Syndicat d'Eau ayant décidé de changer la canalisation princ Eternelle. L'ensemble du Conseil Municipal va pouvoir se concerter avec le utilisateurs de la voie (habitants, Agriculteurs, transporteurs, et services de l'd'étudier une traversée de bourg qui sera sécurisée pour l'ensemble des personnes cette rue.

Ensuite le Conseil départemental pourra intervenir pour la réfection nous aurons alors l'interdiction de faire des travaux pendant plusieurs années.

Nous travaillons également depuis plusieurs mois sur le rapproche autres communes qui sont autour de nous : NORON LA POTERIE, CASTILI CAHAGNOLLES et STE HONORINE DE DUCY, le travail est bien avancé, e prochainement faire une information dans chacune des communes, ceci devant être 30 juin, le projet sera validé par la Préfecture.

Notre école pour le printemps verra l'ouverture de sa nouvelle réfectoire agrandi, ainsi que le dortoir. Les effectifs sont stables et pour le mome aucune inquiétude pour l'avenir.

Nous constatons depuis plusieurs mois, voire années des dégradation notre environnement, arbres cassés, clôtures enlevées, détritus de toutes sortes,  $\varepsilon$  l'école qui n'est pas un terrain de jeu. Le terrain d'évolution dans la rue Eternelle tous, merci de respecter les biens communaux.

La fête de la musique aura lieu le 19 juin sur le petit terrain du stade, nombreux groupes seront présents, ainsi que des exposants. Il a été décidé qu bénéfices seront utilisés pour des activités avec les adolescents de la commune.

Sylvine BELLEMAIN

**MAIRE** 

# INFORMATIONS PRATIQUES:

### Permanence de la Mairie :

- Le Mardi de 17h00 à 19h00
- Le Vendredi de 17h00 à 19h00

(Sauf du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août, ouverture uniquement le vendredi de 17h00 à 19h00)

-Secrétariat : Madame Magaly TALVAST : 02-31-21-63-57

Email de la Mairie : stpaulduvernay@wanadoo.fr

### N° utiles:

02-31-21-67-07
02-31-21-61-89
02-31-21-62-49
02-31-92-77-73
02-50-59-30-25
02-31-22-22-93
02-31-22-34-59

- Bibliothèque municipale (mairie) le mercredi de 16h à 18h

### Associations de la Commune :

- Team Jeunes : Madame Lydie ANGERVILLE :	02-31-21-55-00
- Comité de Jumelage : Monsieur Georges HEBERT :	02-31-21-64-55
- Club des Aînés : Monsieur Georges HEBERT :	02-31-21-64-55
- Club de Football : Monsieur Yves BIHEL :	07-77-04-10-24
- A.P.E : Madame LEBRUN	06-32-93-89-89
- Anciens Combattants: Monsieur Bernard LANGLOIS:	02-31-21-64-09
- Association SPVTE · Monsieur Denis BOITEL ·	06-70-68-17-42

### Tarifs des salles des Fêtes :

### Les tarifs sont applicables à tous

<u>Les tarns sont applicables à tous.</u>	
- Location Salle des fêtes (maxi 150 personnes) :	220€
- Location Ancienne Cantine (maxi 40 personnes, vaisselle comprise)	100€
- Associations communales (Belote, Loto, Thé dansant)	50€
- Vin d'honneur :	50€
- Repas Associations communales :	70 €
- Repas Métiers de bouche de la commune :	100€
- Location plateau (avec 3 tréteaux) :	15 €
- Location de chaises (à l'unité) :	2 €

Une caution de 300 € est demandée lors de la réservation (hors associations) (et 200 euros pour l'ancienne cantine)

Celle-ci sera retenue en cas de dédit ou de détérioration des locaux.



### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Rappel SMISMB: Le ramassage des ordures ménagères se fait en décalé d'une journ lorsqu'il y a un jour férié à savoir ramassage le vendredi au lieu du jeudi. Merci de se poubelles la veille au soir pour faciliter la tournée du camion.

### COMMUNICATION DANS LE BULLETIN COMMUNAL

Si vous souhaitez vous faire connaître dans notre prochain bulletin, proparticle ou toute autre chose, merci de contacter Madame ANGERVILLI 31-21-55-00.

### LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Rappel important, surtout en cette période estivale, de la lutte contre les nuisances sonores :



# LES HORAIRES ETE DU RESEAU DECHETTERIES

Horaires ETE	LU	LUNDI	MA	MARDI	MER	MERCREDI	JE	JEUDI	VENE	VENDREDI	SA	SAMEDI
Du 1er avril au 30 septembre	Matin	Après	Matin	Après	Matin	Après	Matin	Après	Matin	Après	Matin	Après
Bretteville l'Orgueilleuse RD 83 Le Bas des près		14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h		14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h
Creully ZI d'activité Sud		14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h		14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h
Courseulles sur Mer ZI Est Route de Reviers		14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h		14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h
Esquay sur Seulles RD 126-5EA		14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h		14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h
Port en Bessin Zi Rue des Albatros	9h/12h	14h/18h	10h/12h		9h/12h	14h/18h			10h/12h	14h/18h	9h/12h	14h/18h
Fontenay le Pesnel 5 route de Cristot		14h/18h			9h/12h	14h/18h	9h/12h	14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h
Le Molay Littry ZA Rue Denis Papin		14h/18h			9h/12h	14h/18h	9h/12h	14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h
Ecrammeville RD 124-Les Cotils		14h/18h				14h/18h					9h/12h	14h/18h
Grandcamp Maisy Parc d'activités		14h/18h		Sol	9h/12h	14h/18h	9h/12h	14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h
Vaucelles ZA, Route de Cherbourg		14h/18h		14/18h	9h/12h	14h/18h		14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h
Isigny sur Mer RD 5, Route de Littry		14h/18h		14h/18h		14h/18h		JAR.		14h/18h	9h/12h	14h/18h
Mesnil Clinchamps Le Bellaie		14h/18h			9h/12h	14h/18h	9h/12h	14h/18h		14h/18h	9h/12h	14h/18h

### Etat civil du 2<sup>ème</sup> semestre 2015

### <u>Table Alphabétique des Naissances Hors Communes :</u>

Noms	Prénoms	Prénoms Date	
GASTON	Armand Clément Daniel	1 <sup>er</sup> juillet	Caen
GOSSE	Elyana Denise Geneviève Brigitte	8 août	Bayeux
HERVIEU	Baptiste Léo enzo	24 août	Saint Lô
DOLLEY	Hugo Mathéo Lenzo	4 septembre	Caen
CHEREAU	Aziliz Gwénaëlle Rosalie	13 novembre	Bayeux
GAUTIER	Louca Julien Raphaël	ien Raphaël 27 novembre	
TRIBEHOU	IOU Emie Janine Valérie 12 décembre		Bayeux
TOSTAIN	TAIN Mélie Lou Cléa 28 décembre		Bayeux

### Table Alphabétique des Mariages:

N°	Noms et Prénoms	Date
Acte		
4	LOUISE Roger Eugène Emile et LE BÂTARD	19 septembre
	Solange Jacqueline Ernestine	

### <u>Table Alphabétique des Décès:</u>

N° Acte	Noms et Prénoms	Date
1	LEMONNIER Roger Daniel Maurice Victor	17 août

Date de convocation : 14/09/15 Nombre de conseillers : 14

Présents : 13 Absents : 1 Votants : 13

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le vingt et un septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvine BELLEMAIN, le Maire

<u>Etaient présents</u>: Sylvine BELLEMAIN, Annick MAUPAS, Lydie GUILLEMETTE, Christophe PACARY, Romaric CHEVALLIER, Jérémy LEVAVASSEUR, Fabien CHEREAU, Daniel JOUIN, Gérard MONDON, Serge LEPELLETIER, Lydie ANGERVILLE, Christelle ROZIER, Marie-Christine FORGET,

Absents: Dominique DE QUILLACQ,

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Fabien CHEREAU

### Délibération n°1: Modification statutaire Communauté de communes :

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry du 16 juin 2015,

Considérant que depuis sa création la communauté de communes gère en tant qu'organisateur local pour le conseil départemental, trois circuits scolaires (RPI de la Forêt depuis 1997 ; Sainte Marguerite d'Elle depuis 2002 et Cormolain depuis 2004).

Le Conseil Municipal de Saint Paul du Vernay, après en avoir délibéré, accepte l'inscription dans les statuts de la communauté de communes, dans le chapitre « Autres compétences autres » la compétence suivante :

La communauté de communes gère en tant qu'organisateur local pour le conseil départemental, du transport scolaire sur le territoire intercommunal.

### Délibération n°2 : Assainissement : Prêt bancaire pour travaux :

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition de la Caisse d'Epargne pour le financement des travaux d'assainissement du Bourg.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de

vues:

Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté;

Et décide de demander à la Caisse d'Epargne, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution du prêt suivant :

- Long Terme de 300 000 euros, destiné à assurer le financement du projet et dont le remboursement s'effectuera :
  - Durée: 20 ans
  - Taux fixe de : 2.63 % l'an
  - Type d'amortissement : échéances constantes
  - Périodicité : annuelle

Le remboursement anticipé sera possible avec indemnités

Commission d'engagement : 300 €

Frais de dossier : 0 €.

- de prendre l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget assainissement, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts.
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires
- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### Délibération n°3: Formations:

Madame BELLEMAIN informe le Conseil Municipal que la formation « Finances et Fusons Intercommunalités » aura lieu le lundi 26 octobre 2015 de 18 heures à 21 heures à la Mairie

### Délibération n°4: Budget Spectacle de Noël:

Le Conseil municipal décide de ne pas faire de spectacle de Noël cette année mais propose de faire une manifestation pour les enfants ultérieurement.

### Délibération n°5: Location de terre : Supplément :

Suite aux différentes annonces passées pour la location de terre restées sans résultat, il est proposé à Monsieur ROSZAK de lui louer les terres restantes pour une somme de 100 euros. Un titre de recettes sera émis prochainement.

### Délibération n°6: Subventions Enfants :

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention reçues en mairie.

- Lauryne ANGERVILLE pour un stage d'apprentissage de voile (Collège Jeanne d'Arc de Bayeux)
- Enzo DOUET pour un stage d'apprentissage de voile (Collège Jeanne d'Arc de Bayeux)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de leur accorder une subvention de 40 euros qui sera versée directement à l'établissement organisateur.

Délibération n°7: Assainissement : Décision Modificative :

Madame le Maire propose la décision modificative concernant le budget assainissement suivante :

- Article 2031 (frais d'Etude) : 3 000 euros
- Article 21532 (réseaux assainissement) : + 3 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision modificative.

### Délibération n°8: Contrat Agent Communal Mr DEMONTS:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Monsieur Eric DEN communal à temps non complet passera au 1<sup>er</sup> octobre 2015 à 16/35<sup>ème</sup> pour une durée Monsieur DEMONTS percevra une rémunération sur la base de l'indice brut 340, 321 ainsi que les primes et indemnités déjà instituées. Il sera affilié à l'Ircantec.

### Délibération n°9: Intercommunalité et communes nouvelles:

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les projets de fusion des Intercomme communes nouvelles.

### Questions diverses:

- 1. Repas des aînés : Dimanche 25 octobre ; retour des inscriptions pour le 15 octobre
- 2. Fête des voisins : le vendredi 27 mai 2016
- 3. Fête de la musique : Dimanche 19 juin 2015

### Séance du 19 octobre 2015

Date de convocation : 12/10/2015 Nombre de conseillers : 14

Présents: 11 Absents: 3 Pouvoirs: 3 Votants: 14

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le dix-neuf octobre à vingt heures et trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la préside Madame Sylvine BELLEMAIN, le Maire

<u>Etaient présents</u>: Sylvine BELLEMAIN, Annick MAUPAS, Lydie GUILL. Christophe PACARY, Romaric CHEVALLIER, Jérémy LEVAVASSEUI CHEREAU, Daniel JOUIN, Gérard MONDON, Christelle ROZIER, Marie FORGET,

<u>Absents</u>: L. ANGERVILLE (pouvoir Mme BELLEMAIN) Mr DE QI (pouvoir Mr MONDON) Serge LEPELLETIER (Pouvoir Mr CHEVALLIER) Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Jérémy LEVAVASSEUR

### Délibération n°1: Cession de terrain gratuite à la commune :

Madame BELLEMAIN fait part d'une proposition de cession de terrain gratuite commune de Saint Paul du Vernay reçue de Maitre Rodolphe PEAN, notaire à C

Madame Yvette MAUDUIT, demeurant anciennement dans la commune à la Ve propose de céder gratuitement à la commune deux portions de terrain restant lui et formant un fossé le long d'une route, cadastrés Section A n° 322 et 325. Les f notariés, d'un montant de 800 euros seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la cession de ter

VOIX Pour: 14 Contre: 0 Abstention:

Délibération n°2: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi):

Le Maire informe le conseil que la loi ALUR prévoit le transfert de la compétence relative à PLU ou aux documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale. La procédure traduit par un transfert de plein droit, qui entraînera une modification des compétences obligatoire en matière d'aménagement du territoire, et le transfert sera obligatoire pour les communautés communes et les communautés d'agglomération à compter du 27 mars 2017, soit trois ans compter de l'adoption de la loi.

La loi ALUR laisse aussi la possibilité aux Communautés de Communes de prendre volontaireme la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme et de planificatic avant le 27 mars 2017.

Actuellement sur le territoire intercommunal sont en vigueur :

- 9 PLU,
- 7 cartes communales
- 6 RNU

<u>Transférer la compétence PLU à la communauté de communes avant le transfert automatique de mars 2017</u> permet de repousser les délais de mise en conformité des documents communau existant avec la loi ALUR et Grenelle.

Si la compétence «Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et la car communale» n'est pas transférée à la communauté de communes avant octobre 2015, tous l documents approuvés avant 2012 qui n'intègrent pas les exigences du Grenelle devront partir « révision communale pour éviter de revenir au RNU.

En effet, tous les PLU et cartes communales ont l'obligation d'intégrer les dispositions de la l'Grenelle au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (date d'approbation).

Tous ces délais sont repoussés au 1er janvier 2020, si :

- compétence transférée,
- élaboration du PLUi prescrite avant le 31 décembre 2015,
- débat sur les orientations du PADD du PLUI effectué avant le 27 mars 2017 (au sein conseil communautaire ET de chaque conseil municipal des communes membres),
- approbation du PLUi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Si la compétence n'est pas transférée entre octobre et novembre, la communauté de communes 1 pourra pas prescrire l'élaboration de son PLU avant le 31 décembre 2015.

Compte tenu des délais, les communes doivent impérativement délibérer avant le 31/10/2015 at que l'arrêté préfectoral autorisant l'extension de compétence soit pris pour novembre et que communauté de communes puisse délibérer avant le 31 décembre 2015 pour prescrit l'élaboration du PLUi.

Si le vote des communes est favorable à la prise de compétence PLUi, une nouvelle délibération du conseil communautaire devra intervenir avant la fin de l'année (c'est-à-dire 1 ère quinzaine de décembre 2015) pour :

- ⇒ Prescrire l'élaboration du PLUi,
- ⇒ Fixer les modalités de la concertation,
- ⇒ Préciser les objectifs poursuivis,
- ⇒ Arrêter les modalités de collaboration avec les communes.

Le 08 octobre 2015, les membres du conseil communautaire ont adopté par 37 voix pour et 2 abstentions la modification des statuts de l'Intercom Balleroy le Molay Littry en insérant dans l'article 6 : Compétences obligatoires - Aménagement de l'espace - la compétence suivante : «Plan Local d'urbanisme, documents d'urbanisme et de planification en tenant lieu et carte communale».

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette modification statutaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve ou non, cette modification statutaire.

Nombre de votants: 14

Favorable: 14 Défavorable: Abstention:

Délibération n°3: Délibération relative aux modalités de réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires :

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

### **DECIDE**

- peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire les agents titulaires et non titulaires à temps complet de catégorie C, relevant des cadres d'emplois suivants : Adjoint technique
- peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, relevant des cadres d'emplois suivants : Adjoint technique Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps complet ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures. (Exemple pour un agent à 80%:  $25 \text{ h} \times 80\% = 20 \text{ h}$  maximum)

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par

- les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

<u>S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet</u>, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,

<u>S'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet,</u> rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

### Séance du 23 novembre 2015

Date de convocation : 10/11//15 Nombre de conseillers : 14

Présents : 13 Absents : 1 Votants : 13

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le vingt-trois novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvine BELLEMAIN, le Maire

<u>Etaient présents</u>: Sylvine BELLEMAIN, Annick MAUPAS, Lydie GUILLEMETTE, Christophe PACARY, Romaric CHEVALLIER, Jérémy LEVAVASSEUR, Fabien CHEREAU, Daniel JOUIN, Gérard MONDON, Serge LEPELLETIER, Lydie ANGERVILLE, Christelle ROZIER, Marie-Christine FORGET,

**Absents**: Dominique DE QUILLACQ

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Madame Lydie GUILLEMETTE.

Le Conseil municipal observe une minute de silence pour les victimes des attentats du vendredi 13 novembre.

### Délibération n°1: Nom et numérotation de l'Ecole :

Madame le Maire propose de nommer l'Ecole « Les Aulnes » et de lui attribuer le n° 17 Rue des Aulnes.

Après en avoir délibérer, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### Délibération n°2 : Délibération CCAS :

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation. soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de dissoudre le CCAS. Cette mesure est d'application immédiate.

### Délibération n°3: Modification simplifiée du PLU:

Afin de mettre à jour le Plan local d'Urbanisme adopté par le Conseil Municipal en date du 1 mars 2010, (selon les dispositions des Lois ALUR et LAAF), Madame le Maire a fait appel : différents prestataires.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une seule candidature a été reçue el mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de lancer la procédure de modification simplifiée du PLU et décide de retenir l'Agence TECAM de Caen. Les honoraires seront de 2 286 euros HT.

Vote: Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 1 (Mr Chéreau)

### Délibération n°4: Décisions modificatives :

Madame le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

### 1°/ concernant le Budget Assainissement :

En recettes d'investissement :

- Article 1311 (subvention) : 154 650 euros
- Article 1681 (Avance) : 103 100 euros

En recettes d'investissement :

- Article 21532 (réseaux d'assainissement) : 257 750 euros

### 2°/ concernant le Budget Commune :

- en dépenses de fonctionnement, diminuer le 023 de 569,10€;
  - en recettes de fonctionnement, diminuer le 002 de 569,10€;
  - en recettes d'investissement, diminuer le 021 de 569,10€;
  - en recettes d'investissement, ajouter 569,10€ au 1068.

Le Conseil Municipal accepte l'affectation de résultat

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces modifications.

### Délibération n°5: Indemnité d'Administration et de technicité (Agent Technique temps complet):

Madame le Maire propose d'augmenter le coefficient de l'Indemnité d'Administration et de technicité (IAT) des agents techniques à temps complet.

Le coefficient multiplicateur actuel est de 6.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide que le coefficient multiplicateu sera de 8 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Un arrêté individuel sera pris pour le personnel concerné.

Vote: Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 1

### Séance du 14 décembre 2015

Date de convocation : 07/12//15 Nombre de conseillers : 14

Présents: 12 Absents: 2 Pouvoirs: 1 Votants: 13

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le quatorze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvine BELLEMAIN, le Maire

<u>Etaient présents</u>: Sylvine BELLEMAIN, Annick MAUPAS, Lydie GUILLEMETTE, Christophe PACARY, Romaric CHEVALLIER, Jérémy LEVAVASSEUR, Fabien CHEREAU, Daniel JOUIN, Gérard MONDON, Serge LEPELLETIER, Lydie ANGERVILLE, Christelle ROZIER,

<u>Absents</u>: Marie-Christine FORGET (excusée); Dominique DE QUILLACQ <u>Pouvoirs</u>: Monsieur D. DE QUILLACQ donne pouvoir à Monsieur G. MONDON Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Monsieur Christophe PACARY

Délibération n°1: Création de Commune Nouvelle entre les Communes de Noron-La-Poterie, Saint Paul du Vernay, Castillon, Sainte Honorine de Ducy, Cahagnolles et Trungy:

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les principes de création d'une commune nouvelle ainsi que les orientations envisagées d'un commun accord entre les communes de Noron-La-Poterie, Saint Paul du Vernay, Castillon, Sainte Honorine de Ducy, Cahagnolles et Trungy. Ces communes appartiennent au même canton et à la même Intercom, collaborent dans divers syndicats intercommunaux et en matière d'urbanisme, leur territoire est couvert par le même PLUI. Madame le Maire fait part également au Conseil municipal de l'intérêt financier inhérent à la création de cette commune nouvelle tout en précisant la volonté unanime à ce que les communes actuelles deviennent communes déléguées afin de garder leur identité et une autonomie dans les compétences qu'elles continueront d'exercer au regard de la Charte à mettre en place. Au regard de ces éléments, Madame le maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote pour la constitution d'une commune nouvelle entre les communes de Noron-La-Poterie, Saint Paul du Vernay, Castillon, Sainte Honorine de Ducy, Cahagnolles et Trungy.

Vote POUR: 12 CONTRE: 1 ABSTENTION: 0

A l'issue du vote et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Demande la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'une commune Nouvelle constituée des communes de Noron-La Poterie, Saint Paul du Vernay, Castillon, Sainte Honorine de Ducy, Cahagnolles et Trungy
- Demande la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 des communes déléguées
  - Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2 : Choix des critères pour la mise en place de l'Entretien Professionnel :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

13

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

### **DECIDE**

Que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
  - \$ Implication et rigueur dans le travail
  - *♦ Assiduité, disponibilité*
  - \$Initiative, organisation et anticipation
- les compétences professionnelles et techniques ;
  - ♥ Connaissance de l'environnement professionnel
  - \$ Compétence technique de la fiche de poste
  - ☼ Maitrise des nouvelles technologies
  - ♥ Réactivité et adaptabilité
  - \$ Capacité à entretenir et développer ses compétences
- les qualités relationnelles ;
  - \$ Relations avec les élus, avec la hiérarchie
  - Relation avec le public
  - *♦ Ecoute*
  - \$ Esprit d'ouverture au changement

Le conseil municipal accepte ces critères à 11 voix pour et 2 abstentions.

### Délibération n°3: Modification des statuts de la communauté de commune:

Le 03 décembre 2015, les membres du conseil communautaire ont adopté les modifications des statuts de l'Intercom Balleroy le Molay Littry en ajoutant les compétences suivantes :

### 1/ Compétence optionnelle : Protection et mise en valeur de l'environnement

«Elaboration de toute étude et diagnostic d'intérêt collectif contribuant à la protection de la ressource en eau et de l'ensemble de ses usages à l'échelle du territoire du bassin de l'Aure».

### 2/ Autres compétences :

« La communauté de communes est compétente pour toute action concourant à maintenir et développer une offre de santé et de soin de proximité sur le territoire intercommunal».

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ces modifications statutaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **approuve**, ces modifications statutaires.

### Délibération n°4:Activité péri-scolaire: Initiation au poney :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de financer une activité périscolaire « Initiation au poney » pour les élèves de CP les jeudis du 17 décembre 2015 au 10 mars 2016.

Cette activité aura lieu au Centre Equestre « Les Ecuries d'Orage » à Saint Paul du Vernay.

Le coût par enfant est de 4 euros par séance auquel s'ajoutent les frais de bus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce projet et mandate Madame le Maire pour signer le devis reçu du Centre équestre.

### Délibération n° 5 : Logement Presbytère :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires du logement du presbytère ont donné leur préavis le 29 novembre 2015.

Madame le Maire propose de passer des annonces afin de louer le presbytère en début d'année prochaine.

### Délibération n°6 : Budget Lotissement : Clôture du Budget :

Madame le Maire propose au Conseil municipal de clôturer le budget lotissement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la clôture du budget lotissement. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à passer les écritures de régulation nécessaires (décisions modificatives) et effectuer le versement de la subvention prévue au budget communal.

### BP Lotissement:

774: +69 326.76 euros BP Commune:

74748 : -49 144.76 euros Art 6554 : - 10 000 euros Art 657364 : + 10 000 euros

Délibération n°7 : Budget Assainissement : Décision modificative :

Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses d'investissement :

Art 1641 : - 13 000 euros Art 21532 : 150 000 euros Recettes d'investissement : Art 10222 : +137 000 euros

<u>Changement d'imputation</u>:

Art 4581: 200 000 euros

Art 4582 (recettes agence de l'eau) : 200 000 euros

Le Conseil Municipal accepte ces modifications.

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez au moins 10 min. par jour Faites
vérifier et
entretenir :
chaudières et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



Respectez
le mode d'emploi
des appareils
de chauffage
et de cuisson

(1)



www.prevention-maison.fr







### Le but de notre action:

« Permettre à Justine ,4 ans et demi, atteinte d'une maladie, d'accéder à des soins et de bénéficier de matériel lui facilitant sa vie et celle de ses parents ».

Nous organisons le samedi 4 juin 2016 de 9h à 18h au stade Henry Jeanne de Bayeux, une journée sportive autour du thème « le sport pour tous ».

Cette journée se déroulera le matin par un tournoi enfants de football "L'après-midi sera animée par un match de gala de football qui opposera 2 équipes:

anciens joueurs du Stade Malherbe de Caen

contre

l'association « footballeurs sans frontières »

qui réunit des personnalités du monde du sport et du spectacle .

Nous avons à cœur durant cette journée de promouvoir le handicap et « le sport pour tous ». Dans cette perspective, il y aura des démonstrations de handisport et des informations sur le handicap.

La journée sera rythmée par de nombreuses animations telles que de la zumba, des structures gonflables et une grande tombola avec de très beaux lots.

Nous recevrons vos dons à « le Sourire de Justine » (RIB à votre disposition sur demande) ou en mains propres lors de la journée du 4 juin prochain. Nous sommes aussi à la recherche de lots pour notre tombola et de sponsors/partenaires qui pourraient apposer leur logo sur notre affiche officielle.

L'association « **le Sourire de Justine** » se mobilise pour que Justine puisse évoluer et être plus autonome. Offrir à cette enfant la perspective d'une évolution dans sa vie et dans celle de ses parents ne peut laisser personne indifférent.

Nous espérons pouvoir compter sur vous pour que cette journée soit une réussite. .

Vous remerciant par avance, nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

Mme DESPLANQUES Christelle 06.87.68.88.36

La Héberdière 14 490 CAHAGNOLLES

Lesourirede Justine@outlook.fr

www.facebook.com/lesouriredejustine

Mme ROZIER Christelle 114 490 ST PAUL DU VERNAY 02.31.22.59.56 ou 06.88.75.52.73

# SAMEDI 4 JUIN 2016

STADE HENRY JEANNE DE BAYEUX

### le Sourire de Justine

Footballeurs Sans Frontières



le matin



## Un tournoi de football

enfant U9 l'après midi 15h30

## Un match de gala

avec des personnalités surprises du sport, de la télé et du spectacle





Grande tombola Nombreuses animations

www.facebook.com/lesouriredejustine





Le déploiement des compteurs Linky a débuté le 1<sup>th</sup> décembre 2015 à Caen. D'ici 2021, 35 millions de compteurs vont être remplacés en France dont 430 000 compteurs dans le département. À ce jour, plus de 2000 compteurs Linky ont déjà été installés.

### C'est quoi

### te compteur Linky?

Le compteur Linky est un compteur d'électricité de nouvelle génération. Il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention d'un technicien. L'ensemble des particuliers, des professionnels et des entreprises est concerné par le remplacement des compteurs Linky. Chaque personne concernée recevra un courrier d'ERDF entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose missionnée par ERDF informera le client de son passage 25 jours au moins avant cette même date.

### Le nouveau compteur Linky prend la place de l'ancien



### Ni le compteur Linky, ni sa pose ne vous seront facturés.

Des individus peuvent se présenter au nom d'ERDF pour vous démarcher à votre domicile, par téléphone, par mail ou par sms. Refuser tout paiement, aucune offre de service ne sera proposée lors de cette installation par

### Que m'apporte le compteur Linky?



Le relevé se fait à distance et devient quotidien.



Les interventions techniques courantes se font à distance, sans déranger, et dans des délais plus rapides.



En cas d'incident ou de panne, le diagnostic est facilité, ERDF vous dépanne plus vite.



Une meilleure maîtrise de votre consommation d'électricité grâce au suivi quotidien sur internet.



Sulvez les consommations d'électricité : jour par jour, par historique et comparaisons.

### Besoin d'une information ? D'un conseil sur Linky ?

Consultez le site www .erdf.fr/linky Contactez Allô Linky au 08000 54 659 Composez votre code postal et vous serez dirigé(e) vers l'accueil ERDF de Caen. (de 8h à 17h du lundi au vendredi, appel gratuit)



### Que faire:

### Quand je suis sans électricité

Dans le cas où mon logement se retrouve sans électricité, je vais mener quelques vérifications avant d'appeler mon Centre d'Assistance Dépannage ERDF.



- Si j'ai emménagé récemment, je vérifie que je dispose d'un contrat d'énergie électrique enregistré auprès d'un fournisseur.
- Je vérifie si mon disjoncteur principal est enclenché.

### Si mon disjoncteur principal est déclenché :

- J'appuie dessus : s'il tient enclenché j'ai de l'électricité.
- S'il ne reste pas enclenché, je contacte mon Centre d'Assistance Dépannage ERDF.

Je vérifie dans la rue auprès de mes voisins s'ils sont également privés d'électricité.

### Panne sur le réseau :

 Je contacte mon Centre d'Assistance Dépannage ERDF.

Le centre d'Assistance Dépannage pour ma commune :

Calvados: 09 726 750 14

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Je constate une situation dangereuse (fil à terre, un poteau penché...) : j'appelle également mon Centre d'Assistance Dépannage ERDF.

# Horaires d'accueil

Les responsables du POINT INFO 14 de Balleroy vous accueillent, les jours suivants:

14h00-17h00

MARDI

9h00-12h00 / 14h00-17h00

MERCREDI 9h00-12h00 / 14h00-17h00

JEUDI

9h00-12h00 / 14h00-17h00

VENDREDI

9h00-12h00 / 14h00-17h00

SAMEDI

9h00-12h00



Isabelle Lami et Corinne Haouas 27, rue des Forges 14490 BALLEROY



BALLEROY

# POINT INFO 14

# BALLEROY





Un lieu d'Accueil et de Conseils Pour vous accompagner dans vos démarches administratives, familiales, etc.

# GRATUIT et CONFIDENTIEL

Téléphone: 02.31.10.71.96

# ermanences





# Bénéficiez de subventions

pour vos travaux



### **INFORMEZ-VOUS!**

3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h

Intercom Balleroy Le Molay-Littry Les Ecoles - 1336 Route de Balleroy 14330 LE MOLAY-LITTRY



4 avenue de Tsukuba Parc Citis 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Tél.: 02 31 53 73 73 www.cdhat.fr









de Communes vous aide à rénover **fotre Communant** vetre fogement Afin de maintenir une dynamique en faveur de l'amélioration de l'habitat, l'Intercom Balleroy Le Molay-Littry met en place une assistance aux projets de travaux nour les propriétaires d'une residence principale ou d'un fogement locatif situé sur le territoire,

■Vous souhaitez réaliser des travaux en vue de baisser votre facture de chauffage ? a Votre logement a besoin d'aménagements pour yous permettre de vivre, chez yous, en toute autonomie, maigré votre handicap ? Vous envisagez de restaurer un logement degrade pour l'occuper en tant que résidence principale ou pour le fouer ?

beneficier d'aides financières pour votre Vous pouvez, sous certaines conditions,

Selon votre situation personnelle et les travaux envisagés, le montant des aides projet.

L'Intercom Balleroy Le Molay-Littry a mandaté le CDHAT, bureau d'études spécialisé en amélioration de l'habitat pour vous conseiller et vous accompagner dans votre démarche.

Un charge d'opération assure une permanence dans les locaux de l'Intercom le 3\*\*\* Joudi de chaque mois. N'hésitez pas à venir le rencontrer pour une étude gratuite et personnalisée de votre projet.

# Michel GRANGER

Président de l'Intercom Balleray Le Malay-Littry



# atmiement et sans engagement enseignez-vous!

Mandaté par votre Communauté de Communes, le CDHAT est à votre disposition pour

▼ VOUS INFORMER

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts ETABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL éventuels et les subventions possibles

de demande de subvention et assurer son suivi. MONTER VOTRE DOSSIER





Le 3eme jeudi de chaque mois de 9h30 à 12 h

LWYUGUC

Les Ecoles - 1336 route de Balleroy Intercom Balleroy Le Molay-Littry 14330 Le Molay-Littry

on CONAT - Avel 2014 - Créate photos © CONAT, Febrés



14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR 4 avenue de Tsukuba Parc Citis

www.cdhat.fr





# Bénéficiez de pour travaux subventions

















### J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???





CENTRE DU SERVICE NATIONAL DE CAEN

### LE RECENSEMENT

### POPULATION CONCERNÉE

- les Français (filles et garçons) âgés de 16 ans daivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.
- · les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française, ou celle à laquelle cette nationalité leur a été natifiée, et la fin du mois suivant.
- les Français ayant la faculté de répudier la nationalité française

peuvent se faire recenser dès 16 ans ou au plus tard dans le mois qui suit leur 19ème anniversaire.

### OÙ SE FAIRE RECENSER

- · à la moirie du domicile
- · au consulat en cas de résidence habituelle à l'étranger

### Conséquences du recensement

Le recensement est indispensable

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis ou contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, \_\_)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- · pour l'inscription d'office sur les listes électorales



EN SAVOIR PLUS : Centre du Service National de Coen - rue Neuve Bourg l'Abbé - 14054 CAEN CEDEX 4
Tét: 02 31 38 47 50 - Fox : 02 31 38 47 32 - cm-cae@dos.sga.defense.gous.fr
www.defense.gous.fr (rubrique = Jeunes et JAPD \*)



### Commémoration du 11 novembre



Marché de NOEL de l'APE



### Animation de NOEL





**Lundi 21 et mardi 22** décembre les après-midi gratuites et récréatives de la commission jeunesse et loisirs ont connu beaucoup de succés

**Lundi 21**, alors qu'à St Paul comme ailleurs on attend la venue du père Noël, ce sont deux mères Noël Andy (Emmanuelle Leclerc) et Arelle (Annick Caudron) qui sont venues à la rencontre des enfants dans la salle de l'ancienne cantine. A la manière de Laurel et Hardy elles ont raconté des histoires de jardin, de jolies princesses. Une joyeuse après-midi qui s'est terminée par un agréable goûter.

Mardi 22, 80 enfants et parents de la commune et communes environnantes réunis au centre équestre "Les écuries d'Orage" pour un baptême de poney sont accueillis chaleureusement par Céline Capelle et Annie Bernardin, les propriétaires. Ateliers maquillage animé par Alison Baudoin et Chantal Duval, jeux de société, lecture de livres provenant de la bibliothèque "jeunesse" de la commune et un atelier mosaïque animé par Béatrice Watel ont été aménagés face au manège dans l'attente que les enfants puissent faire une balade. Enfants et parents ont été enthousiasmés par les activités proposées dans la féerie de Noël. Un goûter a été offert pour clôturer cette belle après-midi

### Voeux de Madame le Maire



Chorales en fête!



**Dimanche 11 janvier**, 2 chorales à l'église pour enchanter l'auditoire : la chorale des mélodies d'Aure de la Bigaille de Grandcamp-Maisy/Isigny-sur-mer et la choralie du Bessin d'Arromanches dirigée par Muriel Girard ont offert un concert de Noël de très grande qualité aux habitants et voisins venus nombreux

### Repas des anciens



Galette des rois des anciens





Le centre équestre « Les Ecuries d'Orage » est le rêve de deux am Annie Bernardin et Céline Capelle





Nous nous sommes rencontrées il y a quelques années (je tairais le nombre...) dans en Haute-Normandie, La Clef des Champs, où nous avons travaillé ensemble un ce nous avons passé notre BAP (Brevet Animateur Poney) pour enseigner aux enfants amitié profonde s'est nouée entre nous et l'envie de créer notre centre équestre ense évidence.

Chacune de notre côté, nous primes de l'expérience un certain nombre d'années (je le nombre ...) jusqu'au jour où nous avons trouvé notre petit coin de paradis : une péquestres à Saint-Paul-du-Vernay sur la route de Cahagnolles, que nous avons nom d'Orage.

Pourquoi Les Ecuries d'Orage ? Car Orage est notre premier poulain élevé ensemb débourrage, éducation du jeune cheval...) et il est bien entendu toujours à nos côtés maman Vanille âgée de 29 ans.





Fortes de nos expériences respectives, nous vous proposons des activités variées : Annie, ayant un BEES 1er degré, enseigne l'équitation classique et accompagne les concours de saut, de dressage et de CCE (Concours Complet d'Equitation).







Céline, ayant un BPJEPS Tourisme Equestre, vous propose un enseignement de l'équitation de Pleine Nature et un accompagnement en balades, randonnées et sorties en TREC (Technique de Randonnée Equestre en Compétition). Vous pourrez découvrir cette discipline lors du concours de TREC que nous organiserons le 22 mai aux écuries.







Mais comme nous aimons toutes les deux toutes ces disciplines, nous nous épaulons sur toutes et nous proposons évidemment toutes deux de l'équitation ludique à poney pour les enfants, et ce dès 4 ans avec les cours de baby-poney. Cette équitation à poney permet de nombreuses activités plus attrayantes les unes que les autres (equifun, pony-games, horse-ball, attelage poney, voltige...) et une équitation dans une ambiance festive (Haloween, Noël, mardi-gras...)





Toutes ces disciplines nous vous les enseignons en cours collectif, en cours particulier ou en stage à la journée ou à la demi-journée pendant les vacances scolaires, adhérents ou non, sous différentes formules possibles (carte, forfait...). Pensez également à notre belle carte cadeau pour un anniversaire !!

Nous proposons également le service de pensions pour chevaux au box avec sorties au paddock tous les jours (sauf dimanche et férié) et de pensions au pré avec abris. Avoir son cheval en pension chez nous permet de bénéficier de réductions très intéressantes sur les activités des écuries et d'une surveillance professionnelle et bienveillante de son cheval.

Si vous voulez plus de renseignement concernant Les Ecuries, les horaires, les cours, les tarifs ou autre n'hésitez pas à venir nous voir, à nous téléphoner ou à nous contacter.

Céline Capelle 06 63 68 00 97 / Annie Bernardin 06 62 22 07 06 Page Facebook : Les Ecuries d'Orage (toute l'actualité en ligne)

Web: www.ecuriesdorage.fr

Mail: annieceline@ecuriesdorage.fr

Adresse : Les Frémangers Route de Cahagnolles

14490 SAINT-PAUL-DU-VERNAY



### La Musique en Fête

La commune de Saint Paul du Vernay organise sa deuxième

### Fête de la Musique le dimanche 19 juin 2016

avec le soutien de ses conseillers municipaux, de ses associations : l'APE présidée par Sandrine Lebrun, le Club de Foot par Yves Bihel, Team Jeunes par Lydie Angerville, les Anciens et le Jumelage par Georges Hébert et de certains de ses habitants

La manifestation se déroulera sur le terrain de foot de 12h à 17h avec une restauration ainsi qu'une buvette.

Un spectacle de qualité avec 4 groupes locaux de musiques actuelles sur une scène couverte et une sonorisation professionnelle encadrée par Christian Richeux et Etienne Sanson vous attendent pour votre plus grand plaisir D'autres formes d'expression rythmeront la fête de la musique : exposants, artistes ambulants, activités pour enfants, etc

### Le But ????????

- · Aller à la rencontre de ses habitants et des communes environnantes
- Participer à la culture dans les petites communes
- Donner de la joie, de la bonne humeur, de la folie, une dynamique par une manifestation à caractère festif
- Créer du lien entre la commune et ses associations avec un projet en commun
- Créer du lien intergénérationnel

### Vous ??????

Si le projet vous intéresse

Si vous souhaitez vivre une riche expérience humaine en tant que bénévole Si vous avez du temps libre pour afficher l'événement,

faire des gâteaux, aider à la mise en place du site et au démontage, tenir le stand de Restauration et le bar

soutenir le projet en venant nombreux assister aux concerts

Venez nous rejoindre car nous avons besoin de vous N'hésitez pas à faire circuler l'information

Contacter Marie Christine Forget 02 31 21 17 32 ou 06 51 67 65 34

mania christina fancat@ananca fr

### DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU DU BASSIN DE L'AURE ET DE LA DROME

Pour répondre à des objectifs de « bon état » des milieux aquatiques à une échelle hydrographiquement cohérente, Bayeux Intercom a proposé à toutes les communautés de communes/d'agglomération concernées par le bassin versant de l'Aure supérieure et de la Drôme, et volontaires, de se regrouper dans le cadre d'un groupement de commandes ayant pour objet d'établir un marché public relatif à une Etude diagnostique des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Aure supérieure et de la Drôme.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale préalable à la mise en œuvre d'un programme d'actions et de travaux sur les milieux aquatiques, incluant à la fois les cours d'eau et les zones humides riveraines.

Intercommunalité s	Linéaire de cours d'eau diagnostiqués	Cabinet d'études retenu	Période de prospection prévue	Coût	Finance me nt
Bayeux Intercom					Intercommunalités :
Aunay-Caumont Intercom					20 %
Intercom Balleroy - Le Molay-Littry					Agence de l'Eau Seine-Normandie : 70
Communauté de communes de Trévières	245 km	45 km SERAMA	mai à juillet 2016	69 000 € TTC	%
Communauté de communes de Bény-Bocage				Conseil Régional de	
Saint-Lô Agglo					Normandie: 10 %
Villers-Bocage Intercom					

### CONTACT

### **SERAMA**

2, allée Michel Desjoyeaux

### 85340 Olonne sur Mer



### MANIFESTATIONS PREVUES POUR LE 1er SEMESTRE 2016 :

- 12 mars : Soirée dansante de l'APE
- 16 mars : Thé dansant
- 19 mars : Loto du club de Football de Saint-Paul-du-Vernay
- 8 mai : Repas des anciens combattants
- 17 mai : Thé dansant
- 27 mai : Fête des voisins
- 19 juin : Fête de la Musique
- 21 juin : Thé dansant
- 25 juin : Kermesse de l'école

(Dates connues à ce jour et susceptibles d'être modifiées)

# Vestiaire paroissial

Le Molay Littry, les anciennes écoles, route de Balleroy – 02.31.22.56.12

1er et 3ème mercredi du mois - 14h à 16h



Saint Paul du Vernay, près de la Poste, rue éternelle – 02.31.25.03.15

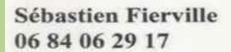
2ème et 4ème jeudi du mois - 14h à 16h



Les vestiaires sont ouverts à tous, grands choix de vêtements adultes, enfants, prix très très modiques.

Pour tous dépôts de vêtements en dehors de ces horaires d'ouverture, contacter les maisons paroissiales 02.31.22.95.93 ou 02.31.22.60.65.

### Les artisans et commerçants de notre commune





Entretien espaces verts Résidences Secondaires Grands espaces

14490 Saint Paul du Vernay



### Artisan Maçon - Couvreur

Le Bas Mougard 14490 St Paul du Vernay **2** 02 31 92 61 02 E 06 31 73 76 69



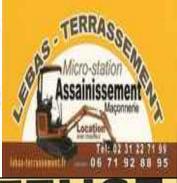
### gautier alain route de balleroy cahagnolles 14490 entretien de pripriétés extérieur intérieur 06 07 98 01 14 02 31 92 43 73







14490 St Paul du Vernay Tel./Fax : 02 31 51 71 95





Les Frémangers Route de Cahagnolles <u> 14490 – SAINT-PAUL-</u> **DU-VERNAY** 





SOS NGF Normandie Guépes frelons

07 62 01 33 50/02 31 25 08 26

Le Pont Prieur 14240 CAHAGNES

4





### Les artisans et commerçants de notre commune

### Ferme de la clé des Champs

Légumes biologiques, locaux et de saison

Sébastien JOLLÉ - Maraîcher bio Lieu-dit la Bonne 14490 Saint Paul du Vernay

Vente à la ferme le mardi de 17h à 19h Tél. 02-31-51-23-85









### G.M. RENOVATION

MENUISERIE BOIS, PVC, ALU ISOLATION, CLOISON SECHE, PLAFOND

GILLES Nicolas 06 22 62 79 88



MARIE Yannick 06 60 64 71 88



Vitraux Tiffany et objets decoratifs en verre

14490 Saint Paul du Vernay tel. 0630809797

e-mail: Bogusia.Lewitowicz@free.fr http://bogusia.lewitowicz.free.fr

LA VENTE LUCAS 14490 SAINT PAUL DU VERNAY



Plateaux de Fromages «Découverte » pour Particuliers & Entreprises Livraison à domicile

Vendredi & Demanche: Marché Blanqui ( 13° Samedi : Marché Belgrand ( 20 <sup>lote</sup> ) dany.jacqueline@wanadoo.fr

Depuis 1990 sur vos marchés

06 09 12 68 97 | 14490 Saint - Paul - du - Vernay



### JORET David

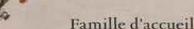
Chèque emploi service

Tontes - Tailles de haies Débroussaillages -Entretien d'espace vert



Téléphone :06 79 74 53 76

Adresse: La Butte 14490 Saint Paul du Vernay



Cherche à accueillir une personne à domicile valide ou non valide agrée par le conseil général du calvados,

Madame Conesa Marie-Laure

30 rue éternelle

14490 Saint Paul du vernav

02 31 22 15 54 on 06 70 96 76 86

Pavillon de Plein pied avec jardin



Tonte Taille de haie Elagage Plantations Entratiens divers...

**BONASSI** Nicolas

06 50 69 06 97

Rue eternalle 14490 ST PAUL DU VERNAY - nicoespacesverts@hotmail.fr

### HIPPOCENTER

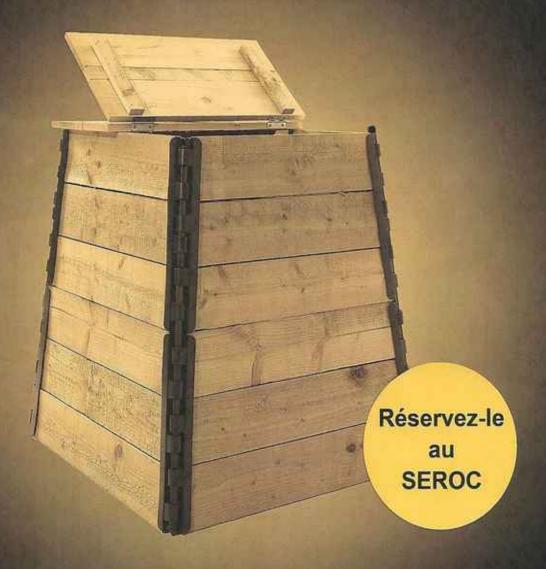
Maxime FABIEN © 06 13 72 51 52 Fax 02 31 92 65 76

14490 SAINT PAUL DU VERNAY

E-mail:fabien.maxime@hippocenter.

www.hippocenter.com

# Plus que du compost... ...de l' OR pour votre jardin!





Réservations
02 31 51 69 60
www.seroc-bayeux.fr

